



# LES CHIFFRES CLÉS DES RÉGIONS

Édition 2021

Avec le soutien de



Hormis lorsque cela est précisé, l'ensemble des comptes administratifs et budgets primitifs des Régions utilisés dans ce document a été consolidé par le Cabinet FSL.

LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL	4
COMPÉTENCES DES RÉGIONS	6
POIDS FINANCIER DES RÉGIONS	8
RECETTES DES RÉGIONS	12
RESSOURCES HUMAINES DES RÉGIONS	13
LES RÉGIONS FACE À LA CRISE DE LA COVID-19	14
<hr/>	
LES PRIORITÉS RÉGIONALES	18
Transports et mobilité	20
Enseignement	24
Emploi, formation et apprentissage	27
Économie, recherche & innovation, international, tourisme	30
Agriculture, alimentation, forêt, pêche	35
Aménagement du territoire et environnement	38
Transition énergétique	40
Culture, sport et loisirs	42
Santé	45
Fonds européens	47
Outre-Mer	49
Portrait des nouveaux élus régionaux	51



- Collectivités uniques (Département et Région)
- Département disposant de compétences régionales

Régions	Superficie (en Km2)*	Estimations de population**
Auvergne-Rhône-Alpes	69 711	8 090 442
Bourgogne-Franche-Comté	47 784	2 784 858
Bretagne	27 208	3 371 158
Centre-Val de Loire	39 151	2 561 451
Corse	8 680	349 269
Grand Est	57 433	5 522 476
Guadeloupe	1 703	375 693
Guyane	83 534	294 146
Hauts-de-France	31 813	5 975 757
Île-de-France	12 011	12 324 261
Martinique	1 128	354 824
Mayotte	374	288 926
Normandie	29 906	3 305 218
Nouvelle-Aquitaine	83 809	6 039 092
Occitanie	72 724	5 985 697
Pays de la Loire	32 082	3 837 166
Réunion	2 505	857 809
Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 400	5 088 998
<b>France métropolitaine et DOM</b>	<b>633 208</b>	<b>67 407 241</b>

\* Source : IGN ; Insee, recensement de la population, code officiel géographique.

\*\* Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés en mars 2021).



## Transports & mobilité

- \_ TER & Transilien
- \_ Transports routiers interurbains et scolaires
- \_ Transports à la demande
- \_ Une partie des ports et aéroports



## Éducation & enseignement supérieur

- \_ Lycées
- \_ Politiques éducatives
- \_ Stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation



## Emploi, formation & apprentissage

- \_ Formation professionnelle des demandeurs d'emploi, engagement dans le Plan d'Investissement Compétences (PIC)
- \_ Formations sanitaires et sociales
- \_ Information et orientation des élèves, des étudiants et des apprentis



## Économie, innovation & tourisme

- \_ Définition de la stratégie régionale en faveur du développement économique (SRDEII)
- \_ Aides directes aux entreprises (PME et ETI), soutien aux filières
- \_ Ingénierie financière, soutien aux fonds propres, avances remboursables, capital-risque.
- \_ Soutien à l'internationalisation, à l'investissement, à la recherche et à l'innovation (pôles de compétitivité)
- \_ Action en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)



## Aménagement du territoire et environnement

- \_ Planification stratégique et aménagement foncier, parcs naturels régionaux
- \_ Biodiversité, gestion et prévention des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables, logement, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique



## Gestion des programmes européens

- \_ Autorité de gestion des fonds européens (FEDER, FEADER, FSE)
- \_ Autorité de gestion déléguée pour le FEAMP



## Agriculture, forêt, pêche

- \_ Transformation des systèmes agricoles, alimentaires et forestiers, développement rural
- \_ Soutien à la pêche et à l'aquaculture



## Sport & culture

- \_ Politique de soutien volontaire à la création, à l'action culturelle et à l'éducation artistique
- \_ Soutien aux industries culturelles, à la chaîne du livre et au cinéma
- \_ Promotion des langues régionales
- \_ Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)



## Santé

- \_ Lutte contre les déserts médicaux (soutien aux maisons de santé...)
- \_ Mobilisation des moyens des Régions pour lutter contre la crise sanitaire

Avec un **budget de 34,5 milliards d'euros en 2020**, les Régions représentent près de 15 % de la dépense publique locale et 20 % de la dette publique locale.

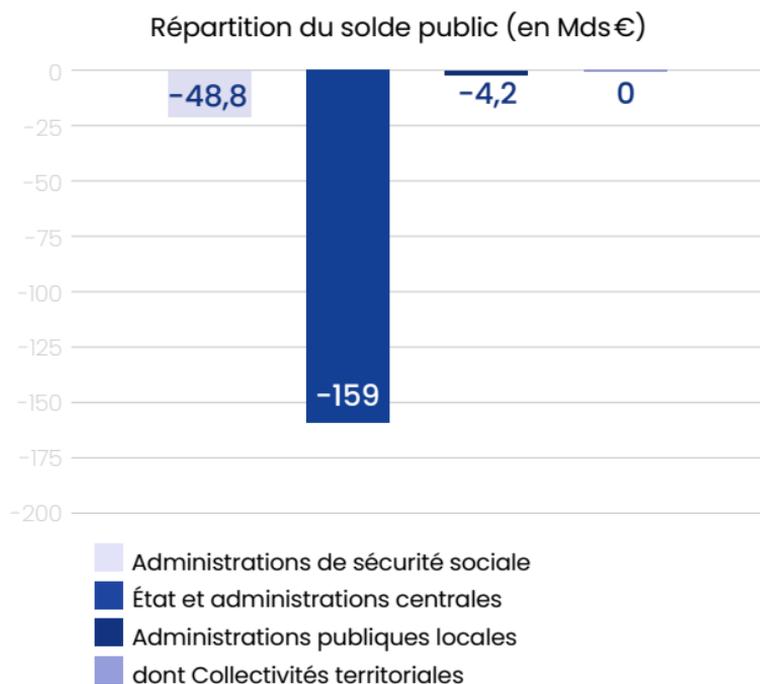
Si les Régions consacrent **12,7 milliards d'euros à l'investissement**, soit 23 % de l'investissement public local, leur part dans les **dépenses de personnel** est de **seulement 6 % soit 4 milliards d'euros**.

Alors que **l'épargne brute des Régions** était en amélioration continue depuis 2015, elle a chuté de 21,6 % en 2020 en raison de la forte **baisse de leurs recettes** et de leurs **interventions pour faire face à la crise**.

Afin de financer des **dépenses d'investissement en hausse de + 14,2 %** en lien avec la relance et en raison de la chute de leur épargne brute, la capacité de désendettement des Régions s'est dégradée et atteint 6 ans en 2020.

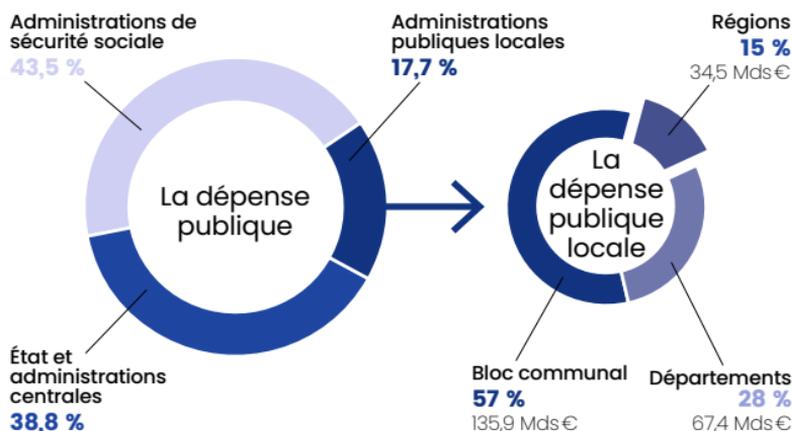
## Les collectivités territoriales en excédent, l'État en déficit

En 2020, le solde public représentait -212 Mds €



## Un poids modeste dans la dépense publique totale...

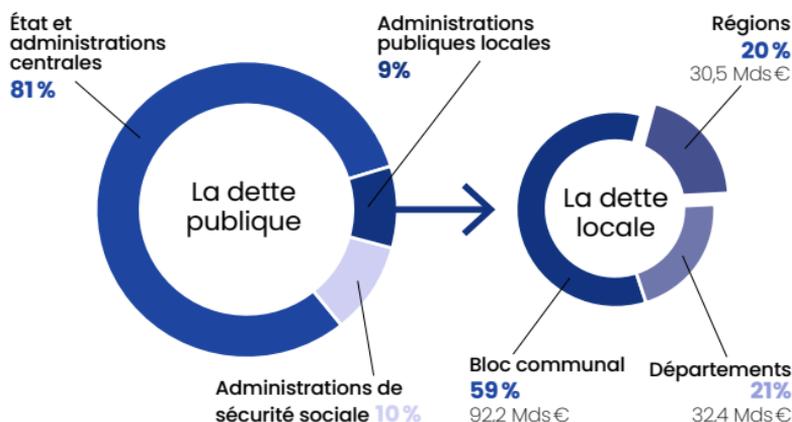
En 2020, la dépense publique s'élevait à 1422,8 Mds€



Les Régions représentent 15 % des dépenses des collectivités territoriales.

## ... et dans la dette publique

En 2020, la dette publique représentait 2650,2 Mds€



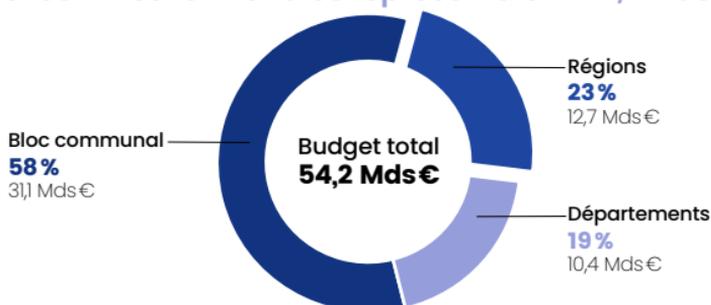
Les Régions ne représentent que 20 % de la dette des collectivités territoriales.

Sources : données Insee et Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

## Dépenses d'investissement des collectivités locales

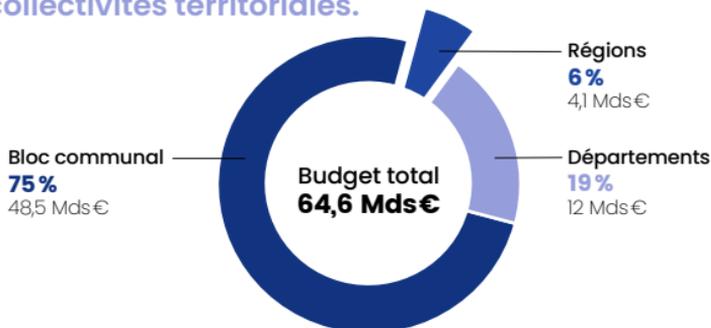
(hors remboursement des emprunts)

En 2020, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales représentaient 54,2 Mds€.



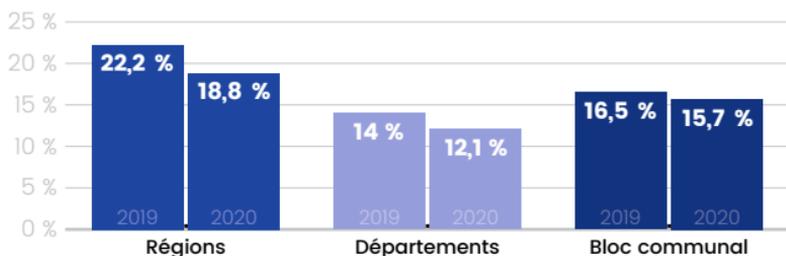
## Frais de personnel

En 2020, les frais de personnel des Régions ne représentaient que 6 % de l'ensemble des collectivités territoriales.



## Épargne brute

En 2020, la Région est la collectivité territoriale qui voit son épargne brute chuter le plus fortement.



\* Le taux d'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, exprimée en pourcentage.

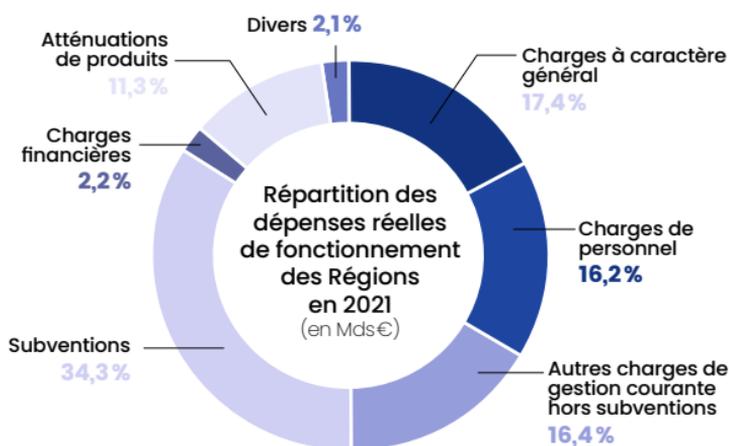
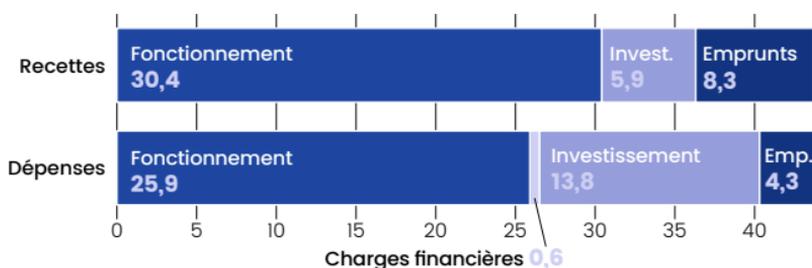
## Les budgets 2021 des Régions (en Mds€)

En 2021, les **budgets des Régions** représentent un total de **44,6 milliards d'euros** de dépenses dont 25,9 milliards d'euros en fonctionnement et 13,8 milliards d'euros en investissement.

Le surplus de recettes de fonctionnement permet de dégager une **épargne brute de 3,9 milliards d'euros** pour le financement des investissements.

En raison d'une stagnation de leurs recettes qui ne retrouveront pas en 2021 leur niveau d'avant crise, les Régions devront maintenir un recours accru à l'emprunt pour financer leurs dépenses d'investissement liées à la relance.

Les subventions versées constituent le premier poste de dépense en fonctionnement pour 34,3 %, après les charges à caractère général pour 17,4 % puis les autres charges de gestion courante pour 16,4 % et les dépenses de personnel pour 16,2 %.



Sources : budgets primitifs des Régions en 2021.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et dans le cadre de l'accord de partenariat entre les Régions et l'Etat, **la part régionale de CVAE a été supprimée et compensée** aux Régions par l'affectation d'une **nouvelle fraction de TVA**.

## Recettes 2021 (en millions d'euros)

<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF)</b>	<b>30 424</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>25 286</b>
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	14 092
Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE)	4 365
Taxe sur les certificats d'immatriculation	2 168
Ressource pour la formation professionnelle	848
Impôts et taxes spécifiques Outre-Mer	717
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)	693
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	645
TICPE "part Grenelle"	274
Impôts et taxes spécifiques Ile de France	273
Attribution de compensation CVAE	236
Impôts et taxes spécifiques Corse	206
Ressource apprentissage (TICPE apprentissage + PSR apprentissage)	248
Fonds de péréquation des ressources des Régions	186
Autres	335
<b>Dotations et participations</b>	<b>4 884</b>
Participations (hors fonds européens)	1 827
Dotation générale de décentralisation (DGD)	840
Fonds européens	823
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	509
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	334
Autres	551
<b>Recettes réelles d'investissement (RRI) hors emprunts</b>	<b>5 651</b>
Fonds européens	2 006
Subventions (hors fonds européens)	835
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	511
TICPE "part Grenelle"	297
Autres	1 341

Sources : budgets primitifs 2021 des Régions.

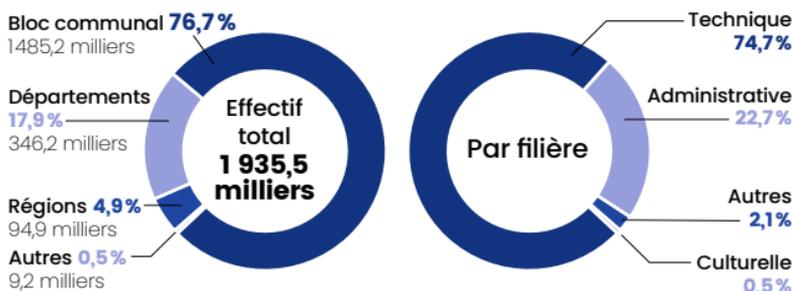
La part des Régions dans les effectifs de la fonction publique territoriale représente 4,9 %, soit **94,3 milliers de collaborateurs**.

La grande majorité du personnel des Régions se compose d'**agents de catégorie C**, issus de la filière technique et qui officient **principalement dans les lycées**.

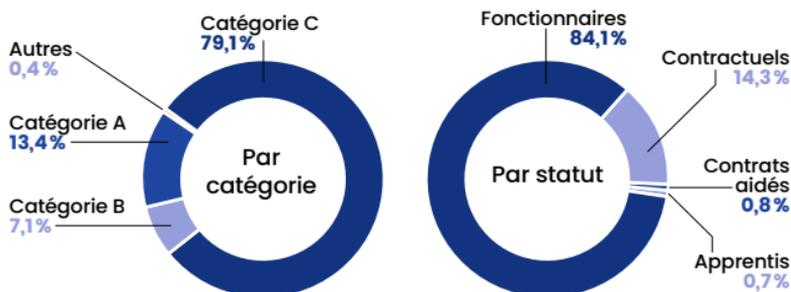
La **part des fonctionnaires** est prépondérante pour **84,3 %** mais décroît au profit des contractuels qui représentent 14,4 %.

Sources : Rapport OFGPL 2021 + Observatoire des politiques régionales

## Effectifs des agents territoriaux en 2019



## Répartition des agents régionaux en 2019



\* La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion des 6% de l'effectif total de leurs salariés.

Sources : Observatoire des finances et de la gestion publique locales et Observatoire des politiques régionales.

## L'État et les Régions unis pour relancer l'économie

Le 28 septembre 2020, l'État et les Régions ont conclu un **Accord de partenariat** afin d'unir leurs efforts **en faveur de la relance économique**.

Concrètement, cet accord national s'est traduit – dans la majorité des Régions – par une **nouvelle méthode d'élaboration des Contrat de plan Etat-Région (CPER)** pour 6 ans et par la **signature d'accords régionaux de relance** portant spécifiquement sur les années 2021-2022.

A travers cet accord national, l'État et les Régions se sont engagés à :

1. poursuivre leur **mobilisation au service de la relance** des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire
2. s'accorder sur des **priorités stratégiques** à inscrire dans les CPER et les accords de relance pour construire " le monde d'après "
3. privilégier une **approche territorialisée et différenciée** de la relance
4. **mobiliser davantage de moyens** pour construire la relance

## Zoom sur les Accords régionaux de relance...

### 1. Des objectifs et une ambition partagée

- **soutenir les acteurs économiques** pour faire face aux conséquences directes de la crise ;
- mettre en place un **écosystème propice à la relance** de l'activité ;
- **accompagner notre modèle économique** vers un modèle plus résilient (transition écologique, numérique, etc.).

## 2. Des complémentarités recherchées

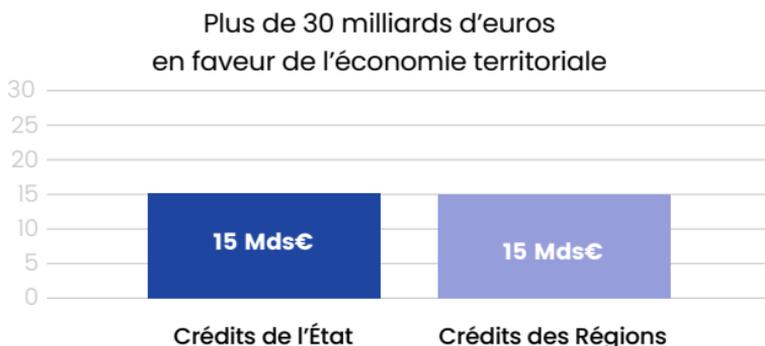
Ces accords marquent aussi la volonté de l'État et des Régions de **rechercher des complémentarités** entre leurs actions et leurs compétences respectives et ainsi d'**éviter les redondances, les effets d'aubaines** ou au contraire, **de complexifier l'accès aux dispositifs**.

Ces accords portent notamment sur :

- \_ la modernisation des infrastructures de transport et de mobilité
- \_ la transition écologique
- \_ la cohésion sociale et territoriale (numérique, santé, etc.)
- \_ la compétitivité, l'attractivité du territoire régional et l'investissement dans les compétences (développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation, emploi-formation professionnelle, Éducation)
- \_ le soutien à la culture et au sport
- \_ le soutien à l'agriculture
- \_ la lutte contre la précarité, notamment des jeunes

## 3. Un engagement financier équilibré

La plupart des accords font ressortir une **contribution financière globalement équilibrée** entre État et Régions pour un montant total de l'ordre de 30 milliards d'euros.

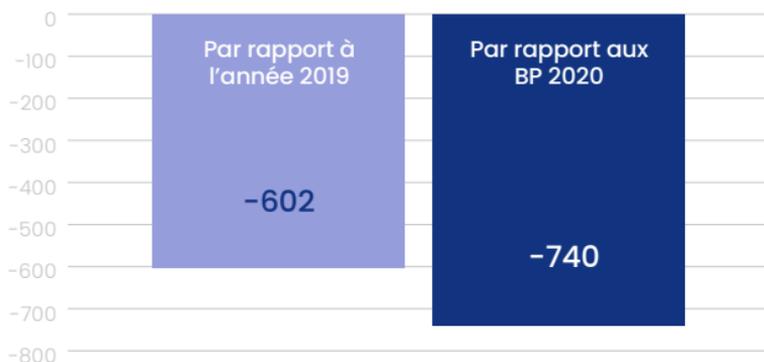


Sources : Observatoire des politiques régionales et accords régionaux de relance.

## Des budgets 2020 significativement impactés par les conséquences économiques de la crise sanitaire

Les **ressources des Régions** sont principalement composées d'**impôts nationaux** dont le produit est directement lié à la conjoncture économique. La Région est donc la collectivité dont les finances ont été le plus durablement affectées par la crise.

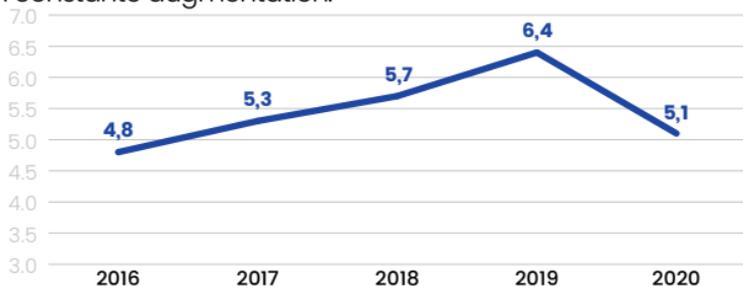
### Total des pertes de recettes en 2020 (en M€)



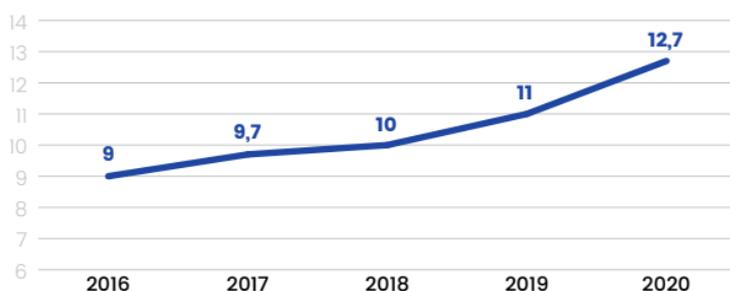
Ce tableau n'intègre pas les pertes de recettes d'exploitation (billetterie dans les transports), mais uniquement les pertes fiscales des Régions (hors versement mobilités pour Île-de-France Mobilités).

### Épargne brute (en Mds €)

En raison de la forte baisse de leurs recettes et de la hausse de leurs dépenses de fonctionnement pour faire face aux urgences liées à la crise (acquisition de masques et matériel de santé, soutien aux associations...), **l'épargne brute des Régions a chuté de 21,6 %** en 2020. Or, depuis 2016, elle était en constante augmentation.



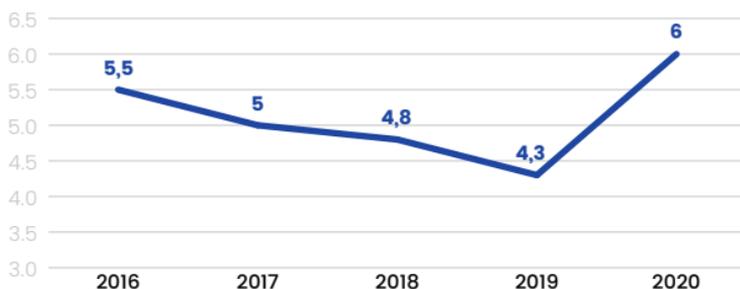
## Dépenses d'investissement (en Mds €)



Les **dépenses d'investissement des Régions ont fortement augmenté** en 2020, en **hausse de 14,2 %** par rapport à 2019, au titre de la relance et notamment dans le cadre de leurs interventions liées à leurs compétences et leur rôle de chef de file en matière de développement économique.

En raison de l'effondrement de leur épargne brute, ces nouvelles dépenses d'investissement ont été en partie financées par un **recours accru à l'emprunt** se traduisant par une dégradation de leur capacité de désendettement alors que cette dernière était en constante amélioration depuis 2016.

## Capacité de désendettement (ans)



Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales (données retraitées des conséquences liées à la recentralisation de la compétence apprentissage).

## Répartition des principales dépenses des Régions en 2021 (en %)



**TRANSPORTS  
& MOBILITÉ**

**24,8%**



**ENSEIGNEMENT (1)**

**16,2%**



**EMPLOI, FORMATION  
PROFESSIONNELLE &  
APPRENTISSAGE**

**11,1%**



**ACTION  
ÉCONOMIQUE (2)**

**7,2%**



**GESTION DES  
FONDS EUROPÉENS**

**6,0%**

(1) Lycées et enseignement supérieur

(2) dont recherche, innovation, agriculture, pêche, agro-industrie et tourisme.

(3) opérations non ventilables : en investissement, il s'agit des charges afférentes au remboursement du capital de la dette (chapitre 923 "Dettes et autres opérations financières") / en fonctionnement, il s'agit des charges relatives aux reversements de fiscalité (chapitre 940 "impositions directes") comme par exemples les dispositifs de péréquation, FNGIR ainsi que les charges liées au règlement des intérêts de la dette (chapitre 943 "opérations financières")



AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET  
ENVIRONNEMENT

5,2%



CULTURE, SPORT  
ET LOISIRS

2,9%



SANTÉ ET ACTION  
SOCIALE

1,0%



ACTIONS  
INTERRÉGIONALES,  
EUROPÉENNES

0,2%



ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

6,2%

AUTRES <sup>(3)</sup>

19,3%



Depuis 2002, les Régions sont **autorités organisatrices des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs.**

Au cours de l'année 2017, les Régions se sont vues transférer **les compétences d'organisation des transports interurbains de voyageurs et de transports scolaires.**

Les Régions interviennent également sur d'autres secteurs de transports : transport fluvial, maritime et aérien et transport ferroviaire de marchandises.

Ces dernières années, les Régions sont intervenues de plus en plus fréquemment dans le financement des infrastructures, en particulier pour financer la rénovation de lignes ferroviaires d'intérêt régional. Le budget d'investissement des Régions dans le transport est de **3,5 milliards d'euros.**

En 2021, les transports sont le premier poste budgétaire des Régions : **11 milliards d'euros, soit près de 24,8 % de leurs budgets.**

## Un effort croissant en faveur de la mobilité durable

Transports et mobilité (en millions d'euros)	2011	2016	2021 (BP)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 802,6</b>	<b>4 404,4</b>	<b>7 599,3</b>
Dont transport ferroviaire	<b>3 296,7</b>	<b>3 094,9</b>	<b>3 518,9</b>
Dont gares et autres infrastructures	<b>3,9</b>	<b>15,8</b>	<b>16,8</b>
Transport routier (voirie, transport par autocars, dont interurbain et scolaire)	<b>50,4</b>	<b>51,9</b>	<b>2 188,3</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 053,9</b>	<b>2 709,1</b>	<b>3 491,9</b>
Dont transport ferroviaire	<b>685,3</b>	<b>1 159,4</b>	<b>1 446,4</b>
Dont gares et autres infrastructures	<b>477,2</b>	<b>398,2</b>	<b>645,8</b>
Transport routier (voirie, transport par autocars, dont interurbain et scolaire)	<b>530,3</b>	<b>665,1</b>	<b>679,7</b>

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.



**EN 2021,**  
les Régions  
consacrent  
**plus de 11 Mds€**  
en faveur  
de la mobilité

**PAR HABITANT**

Soit **166 euros**  
par habitant

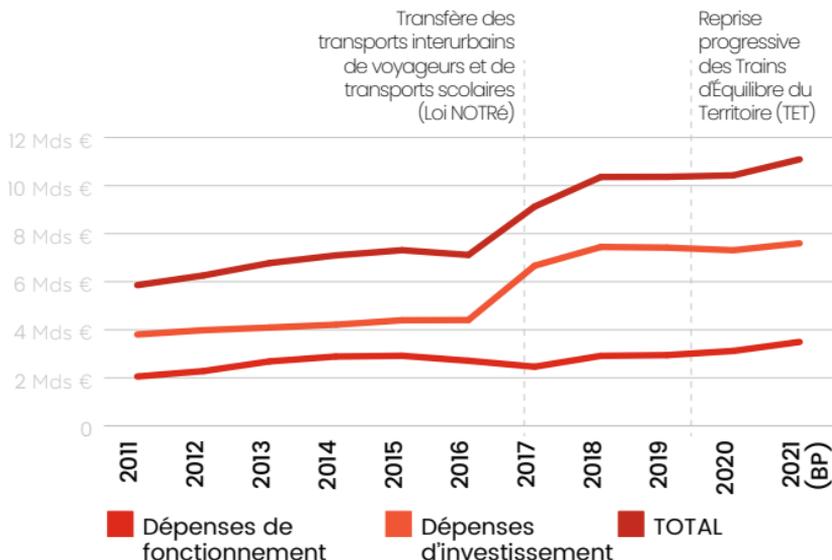


**BUDGET**

Soit **24,8 %**  
de leur budget

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.  
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.  
Part du budget uniquement calculés sur les dépenses totales.

## Évolution du budget transport (en Mds€)

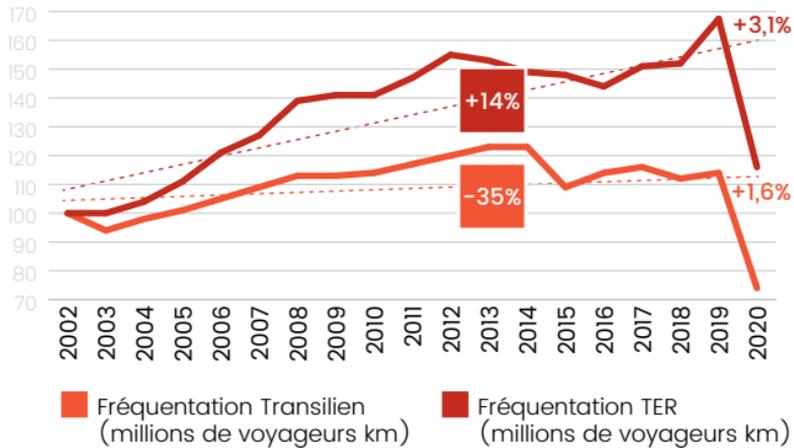


Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.



## La dynamique du trafic ferroviaire régional interrompue en 2020 par la crise sanitaire

Évolution de la fréquentation des transports ferroviaires régionaux (voyageurs/km pour TER et Transilien hors RER, indice 100 en 2002)



Source : calcul Régions de France d'après OMNIL (Fréquentation Transilien) / calcul Régions de France d'après SNCF, ART (Fréquentation TER). Estimations partielles sur l'année 2020 à partir des données ART.

Malgré un relatif maintien de l'offre des services conventionnés TER (-13 % d'offres en 2020) et Transilien (-10 % d'offres en 2020), **la fréquentation des trains régionaux a été fortement impactée par la crise**. Cette baisse est toutefois **inférieure aux tendances moyennes observées en Europe**, avec, pour les services conventionnés de voyageurs, une baisse de fréquentation globale de **-48 % en Europe** (données IRG Rail).

Pourtant, depuis la régionalisation des TER, **l'offre des TER a augmenté de +1,3 % par an**, tandis que **la fréquentation des TER a augmenté de +3,1 % par an**. De ce fait, le nombre de voyageurs par train avait jusqu'à présent augmenté en moyenne de +1,8 % par an.

De ce fait, l'année 2020 ne permet pas de projeter une évolution objective des recettes d'exploitation, de leur couverture par les contributions des voyageurs, au regard de l'évolution de l'occupation moyenne des trains. A l'échelle européenne est ainsi observée **une baisse de 42 % du taux d'occupation des trains** (données IRG Rail).

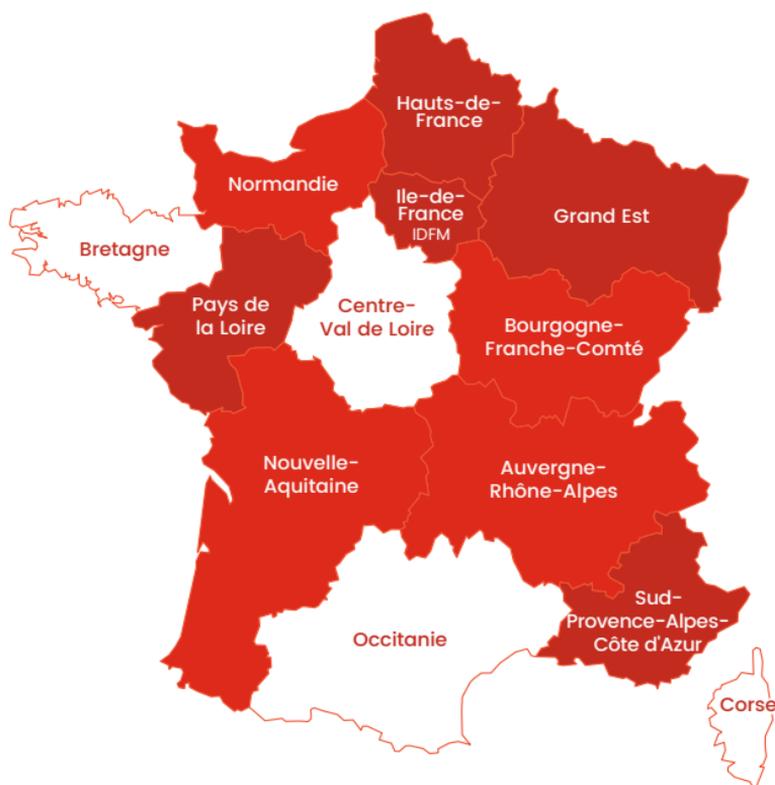


Pour rappel, en 2019, les recettes des voyageurs couvraient 26,3 % du coût du TER. En 2002, cette contribution était de 29,6 %. Malgré une augmentation des recettes de +18 % depuis 2002, la dégradation de ce ratio traduit une **évolution des coûts de production du TER qui ont plus que doublé depuis 2002**, alors même que le **niveau des recettes par voyageur par km a évolué à un niveau proche de l'inflation**.

## La préparation de l'ouverture à la concurrence

Les premières notifications ont été effectuées par les Régions Sud, Grand Est, Hauts-de-France et Pays de la Loire.

Les premiers appels d'offres en Région Sud ont été initiés en février 2020.



-  Régions ayant engagé l'ouverture à la concurrence
-  Régions ayant inscrit le processus dans leur convention TER
-  Régions ne souhaitant pas s'engager dans le processus

Source : Régions de France.



Depuis les premières lois de décentralisation, l'éducation et les lycées sont une compétence emblématique des Régions.

A la rentrée 2020, les **2688 lycées** d'enseignement général et technologique scolarisaient près de 2,2 millions d'élèves.

Les Régions ont en charge **la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement** des lycées publics, y compris les établissements d'enseignement agricole.

Elles gèrent **la restauration, l'hébergement et les transports scolaires**.

Elles versent des dotations aux établissements publics nationaux ainsi qu'aux établissements privés sous contrat (via le forfait d'externat).

## Enseignement secondaire et supérieur

en millions d'euros

	2011	2016	2021 (BP)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	3 432,8	3 857,1	<b>4 057,3</b>
Dont lycées	2 994,4	3 306,1	<b>3 661,2</b>
Dont enseignement supérieur	96,9	113,8	<b>132,1</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	2 672,1	2 680,5	<b>3 177,5</b>
Dont lycées	2 264,3	2 246,7	<b>2 617,5</b>
Dont enseignement supérieur	296,8	286	<b>260</b>

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

### EN 2021,

les Régions consacrent **plus de 7,2 Mds€** en faveur de l'enseignement des lycéens et des étudiants

#### PAR HABITANT

Soit **108 euros** par habitant



#### BUDGET

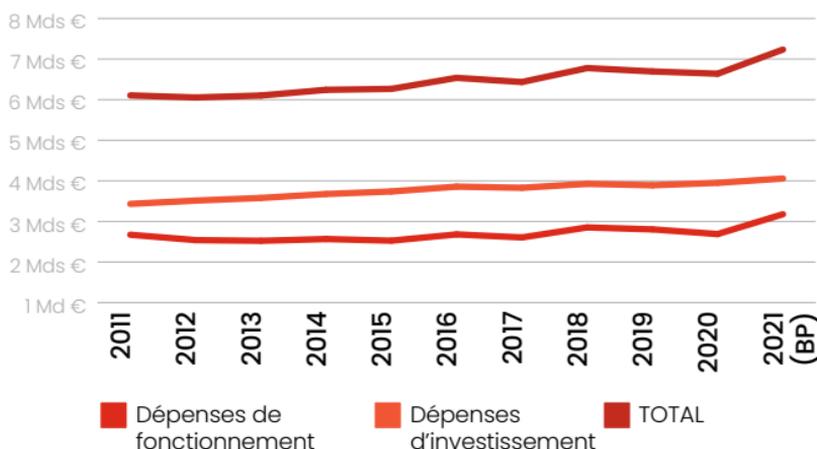
Soit **16,2 %** de leur budget

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence. Part du budget uniquement calculés sur les dépenses totales.



## Évolution du budget enseignement (en Mds€)



Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

## Des Régions qui accompagnent la révolution numérique

Pendant la crise sanitaire, les équipements numériques mis à disposition des élèves et des enseignants par les Régions ont permis la continuité de l'enseignement et la réussite des élèves.



**47 ordinateurs**

pour 100 lycéens, soit **un ordinateur pour deux lycéens.**

**Plus de 80 %**

des lycées publics dotés d'un accès **très haut débit (THD)**



**51 vidéoprojecteurs**

pour 1000 élèves, soit plus **d'un vidéoprojecteur par classe.**

Sources : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et Observatoire des politiques régionales.



## Un rôle-clé de la Région dans la réussite des parcours de nos jeunes !

La compétence de la Région en matière d'orientation a été renforcée par la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

La Région organise les actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves (les collégiens comme les lycéens) et de leurs familles, des apprentis et des étudiants, dans les établissements scolaires et universitaires.

L'orientation c'est :



Un public potentiel de

**8,7 millions de bénéficiaires**

**Un partenariat avec  
l'Éducation nationale**



pour l'élaboration du projet  
d'orientation des élèves :  
54 heures/an au lycée



**Des actions volontaristes via  
les nouvelles agences**



**régionales de l'orientation :**

plateformes numériques, édition des guides post 3<sup>e</sup> et post-bac, animation des réseaux d'ambassadeurs métiers, stages, salons en présentiel ou en digital.



Au travers des pactes régionaux d'investissement dans les compétences signés avec l'État, **les Régions ont été légitimées dans leurs politiques en faveur du retour à l'emploi.**

Elles renforcent désormais leurs interventions pour **expérimenter, construire et financer des nouveaux parcours en faveur des demandeurs d'emploi**, notamment les moins qualifiés et les plus éloignés du marché du travail.

Elles consacrent cette année près de **5 milliards d'euros** à l'ensemble de ses actions.

Les **formations sanitaires et sociales** constituent un autre **axe essentiel de leurs politiques** dans le contexte de la crise sanitaire.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le gouvernement a fait le choix de rétirer aux Régions la compétence du financement du fonctionnement des CFA.

## Emploi, formation, apprentissage

en millions d'euros

	2011	2016	2021 (BP)
Dépenses de fonctionnement	4 958,0	5 242,7	4 658,2
Dont formation professionnelle	2 111,0	2 476,2	3 184,5
Dont apprentissage	1 877,8	1 612,1	206,3
Dont sanitaire et social	900,5	1 089,2	1 200,1
Dépenses d'investissement	195,7	238,2	306,0
Dont formation professionnelle	26,4	14,6	35,5
Dont apprentissage	146,5	193,0	196,5
Dont sanitaire et social	20,9	28,5	69,6

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.



**EN 2021,**

les Régions consacrent **plus de 5 Mds€** en faveur de l'emploi, de la formation et de l'apprentissage

**PAR HABITANT**

Soit **74 euros par habitant**

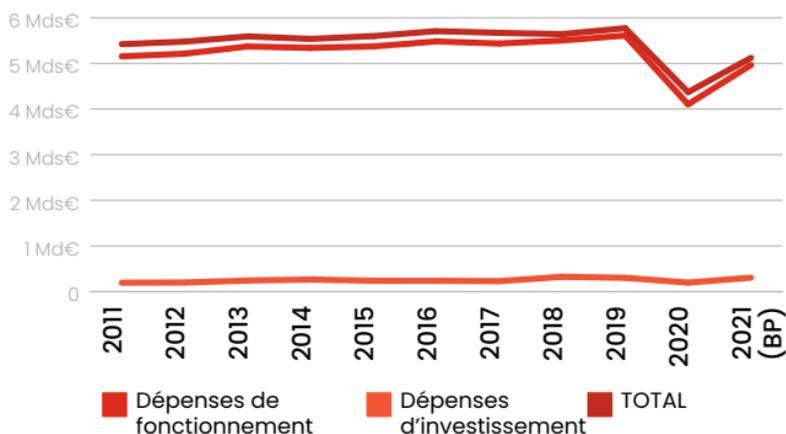


**BUDGET**

Soit **11 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.  
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.  
Part du budget uniquement calculés sur les dépenses totales.

### Évolution du budget (en Mds€)



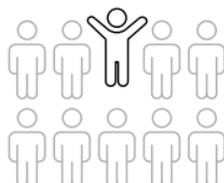
Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

### Pactes régionaux investissement dans les compétences (PRIC) 2019-2022 : des objectifs en passe d'être atteints !



**Près d'1 demandeur d'emploi sur 6 se forme,**

contre **1 sur 10** avant le plan





Avec les pactes signés avec l'Etat en 2019, les Régions accompagnent la formation des demandeurs d'emploi non qualifiés et des jeunes.

Des engagements qui s'ajoutent à l'effort propre de chaque région.

Révisés fin 2020 pour prendre en compte l'impact de la crise, **les pactes ciblent les parcours de formation vers les métiers d'avenir, stratégiques pour la relance.**



**Une augmentation conséquente de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

**685€ par mois : c'est la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, revalorisée par le décret du 29 avril 2021.**

Cette augmentation sans précédent depuis 2002 a souvent été complétée par des aides spécifiques à chaque Région.



**Une aide exceptionnelle aux boursières et boursiers des formations sanitaires et sociales**

Dans le cadre du décret du 10 février 2021 portant **majoration exceptionnelle du montant de l'aide** accordée sous forme de bourse d'études par le conseil régional aux élèves et **étudiants des formations sanitaires et sociales**, plus de **60 000 boursiers** ont bénéficié de l'aide octroyée par les régions pour un montant total dépassant les **9 millions d'euros**.



**Un effort conséquent des Régions pour créer de nouvelles places de formations sanitaires et sociales**

Dans le cadre du Ségur de la santé et du plan France Relance les Régions se sont engagées à créer de **16 000 nouvelles places** d'ici 2022 au sein des instituts de formation : **6 000** pour les métiers d'infirmiers, **6 600** pour les aides-soignants, **3 400** pour les accompagnants éducatifs et sociaux.



Les Régions sont plus que jamais garantes du développement économique de leurs territoires. Elles consacrent **3,2 milliards d'euros** en 2021 au soutien aux PME et ETI, à la recherche & innovation, à l'agriculture, la pêche, l'agro-industrie et au tourisme, soit **une progression de plus de 50 % en 10 ans**.

## Action économique

en millions d'euros

	2011	2016	2021 (BP)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	978,4	881,2	<b>1 051,5</b>
Dont recherches et innovation	246,9	227,2	<b>193,6</b>
* Dont agriculture, pêche, agro-industrie*	153,6	138,7	<b>170,9</b>
Dont industrie, artisanat, commerce et autres services	130,2	117,8	<b>273,5</b>
Dont tourisme	173,8	146,8	<b>140,2</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	1 133,1	1 113,8	<b>2 154,7</b>
Dont recherches et innovation	334,1	383,3	<b>374,6</b>
* Dont agriculture, pêche, agro-industrie*	190,9	172,6	<b>364,3</b>
Dont industrie, artisanat, commerce et autres services	285,8	321,2	<b>804,4</b>
Dont tourisme	103,2	103,8	<b>190,4</b>

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

\* Données uniquement issues des fonctions budgétaires DF939-3 +DI909-3. Mais l'agriculture, la pêche et l'agro-industrie couvre un champ d'actions beaucoup plus large.

### EN 2021,

les Régions consacrent **plus de 3,2 Mds€** en faveur de l'accompagnement des entreprises sur nos territoires

#### PAR HABITANT

Soit **48 euros** par habitant



#### BUDGET

Soit **7,2 %** de leur budget

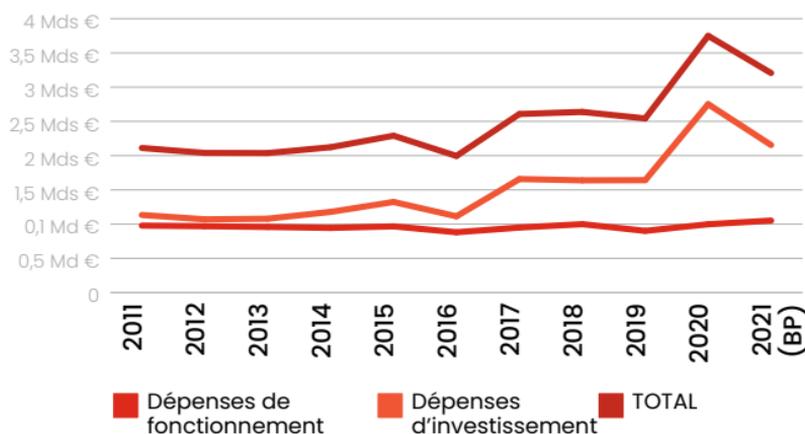
Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.

Part du budget uniquement calculés sur les dépenses totales.

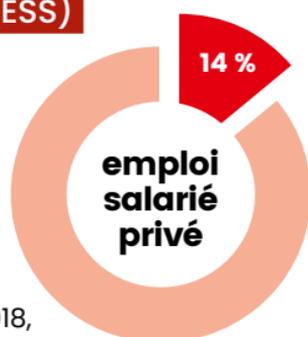


## Évolution du budget (en Mds €)



Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

## ZOOM sur l'économie sociale et solidaire (ESS)



En 2019, l'économie sociale et solidaire représentait **2,4 millions de salariés**

Entre 2010 et 2018, les entreprises de l'ESS ont créé

**71100 emplois**

Source : Observatoire national de l'ESS.

C'est pourquoi, la quasi-totalité des Régions ont adopté des Schémas régionaux de développement économique, d'Internationalisation et d'Innovation (**SRDEII**) comportant des **volets importants en faveur de l'économie sociale et solidaire**.

### Objectifs :

- renforcer et conforter les modèles économiques de ces entreprises
- ancrer durablement les différentes formes d'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire régional.



## Face à la crise, les Régions aux côtés des entreprises

Crise de la Covid-19 : rappel des principales mesures d'urgence mises en œuvre par les Régions.

### ETAT + RÉGIONS

- Aide aux TPE, indépendants, professions libérales, microentreprises et associations les plus touchés via l'abondement au **Fonds de solidarité national (FSN)**.
- **Non application des pénalités de retards pour les entreprises sur les marchés publics**
- **Soutien à la trésorerie** : en complément du prêt garanti par l'Etat, les Régions proposent (avec BPI, France Active, etc.) des garanties, prêts rebonds, différés de remboursement des avances remboursables, etc.

### RÉGIONS

- **Accélération du paiement** des fournisseurs et prestataires des Régions
- **Moratoires sur les remboursements de prêts et des loyers dus**
- Ouverture de **numéros verts dédiés** aux acteurs économiques
- **Maintien de la rémunération des stagiaires** de la formation professionnelle, **financement des frais pédagogiques** des organismes de formation
- **Soutien à la trésorerie des filières exposées** (Ex. : BTP/ Transports / Tourisme et culture..)

### Relancer l'économie par les Régions...

... en soutenant la trésorerie des entreprises et le renforcement de leurs fonds propres

- Mise en œuvre du « volet 2 » du Fonds de solidarité national en faveur des artisans/TPE/indépendants
- Création de fonds de « résilience » et d'avances remboursables dans 14 Régions avec la Banque des Territoires



- Création de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le "haut de bilan" des entreprises (fonds propres)

... en favorisant la réindustrialisation, les relocalisations et l'investissement dans les territoires

- Pilotage des « Territoires d'industrie », soutien à la relocalisation du tissu industriel
- Soutien à "l'Industrie du futur" (robotisation, digitalisation, cybersécurité, etc.)
- Soutien à la commande publique locale pour le BTP

... en accompagnant les entreprises à se moderniser et à répondre aux enjeux de décarbonation et de la transition écologique

- Dispositifs d'accélération des trajectoires d'entreprises vers l'économie circulaire
- Soutien au développement des filières hydrogène, batteries électriques et carburants alternatifs

## Les Régions cheffes de file pour la relance du tourisme

... en structurant l'offre, les filières et en accompagnant les entreprises

- Aides aux entreprises et soutien à la relance de l'activité
- Soutien à l'innovation pour le tourisme durable et aide à l'investissement pour les collectivités, les associations et les entreprises
- Investissement territorial, politiques de filières, tourisme d'affaires et aide à l'événementiel touristique

... en soutenant l'emploi et en œuvrant pour la professionnalisation et la formation

- Dispositifs de formation / sensibilisation et soutien à l'emploi
- Mesures d'aide aux acteurs et Ingénierie

... en soutenant la consommation

- Aides au départ des familles

... en assurant la promotion des destinations

- Opérations et campagnes de communication en France et à l'international



## Attractivité et rayonnement :

### les Régions au cœur de la mondialisation

... en soutenant la mobilité internationale des jeunes et des chercheurs

- Avant la crise sanitaire, les Régions consacraient chaque année plus de 50 millions d'euros aux dispositifs d'aide à la mobilité des étudiants, accompagnant ainsi 45 000 d'entre eux à concrétiser leurs projets.

Source : Atlas territorial de la mobilité européenne et international (2020)

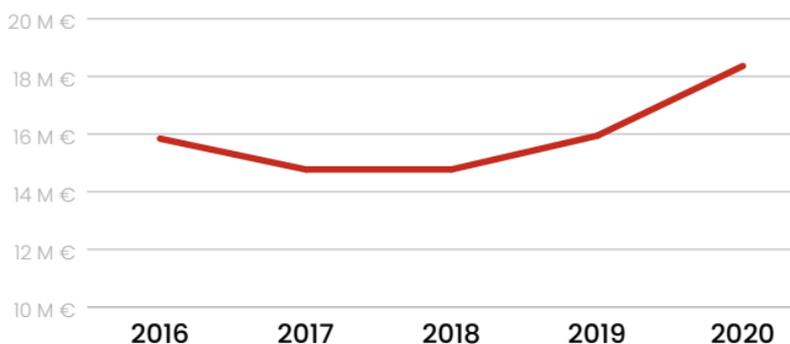
... en accompagnant les entreprises à l'export, et en favorisant l'investissement dans les territoires

- Mise en place de dispositifs d'internationalisation, notamment le renforcement des dispositifs Team France Export et Invest
- Soutien à l'innovation et à la recherche

... en menant des actions de coopération ou d'aide au développement.

## Dépenses des Régions en faveur de l'aide publique au développement (APD)

(hors aide aux Réfugiés) (en M€)



Source : déclaration APD (hors aide aux Réfugiés) / Rapports annuels de l'Aide publique au développement des collectivités territoriales françaises / Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Les Régions accompagnent les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la forêt et de la pêche aquaculture dans la continuité de leurs compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transition écologique. En 2021, leur effort en faveur de ces secteurs atteint **535,2 millions d'euros sur leurs budgets propres**, au delà des crédits européens qu'ils appellent.

A ce volume **doivent être ajoutés les soutiens aux acteurs des filières agricoles et alimentaires déployés dans le cadre des autres compétences régionales** (exemple : lycées agricoles, formation des demandeurs d'emploi etc.) ainsi que les fonds européens qu'elles gèrent au profit de ces secteurs, en particulier le Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Les Régions s'appuient sur **l'effet levier des fonds européens pour permettre le déploiement de projets structurants dans les territoires** en matière d'agriculture, de développement rural, de soutien à la pêche et à l'aquaculture.

Ainsi ce sont respectivement près de la moitié des moyens propres des Régions et près d'un tiers qui sont mobilisés en contrepartie du FEADER et du FEAMP.



## Face à la crise, les Régions aux côtés des agriculteurs et des filières agricoles

### 1) Réorganiser les circuits de commercialisation

- Création de plateformes numériques pour recenser les lieux de vente directe
- Mise en place de « drives » fermiers dans les lycées agricoles

### 2) Soutenir l'accès à une alimentation de qualité et locale pour les plus fragiles

- Don aux banques alimentaires des stocks périssables des lycées

### 3) Relancer l'activité

- Organisation de la concertation au sein des filières
- Identification des actions et investissements structurants pour :
  - \_ reconquérir la souveraineté alimentaire
  - \_ gagner en résilience



## 860 M€ supplémentaires pour la relance des filières alimentaires !

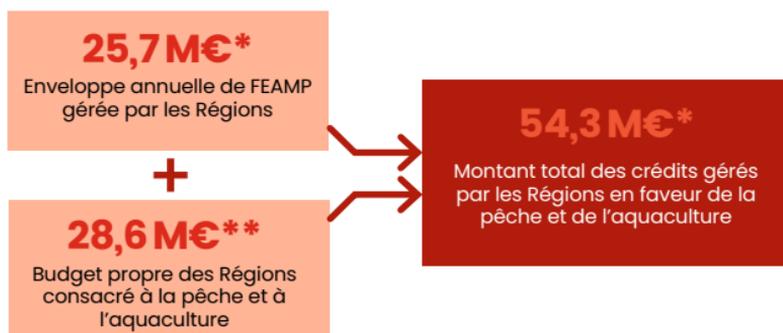
Dans le cadre du Plan de relance européen, les Régions se sont vues attribuer une **enveloppe supplémentaire de 860 millions d'euros de Feader** sur la période de transition 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à la moyenne annuelle de la période 2014-2020, sans compter les contreparties nationales que ces crédits européens appellent.

Sur cette même période, les Régions seront également **gestionnaires d'une enveloppe aditionnelle de 150 millions d'euros issus du Plan national France relance** pour soutenir entre autres, les investissements en faveur de la bio-sécurité et du bien-être animal dans les exploitations agricoles ainsi que le développement de l'agroforesterie.



### Focus sur l'action des Régions en faveur des filières pêche et aquaculture

Le montant global des crédits pour la pêche et l'aquaculture en 2018 gérés par les Régions



Le soutien des Régions aux filières de la pêche et de l'aquaculture s'inscrit majoritairement dans le cadre de dispositifs hors FEAMP.

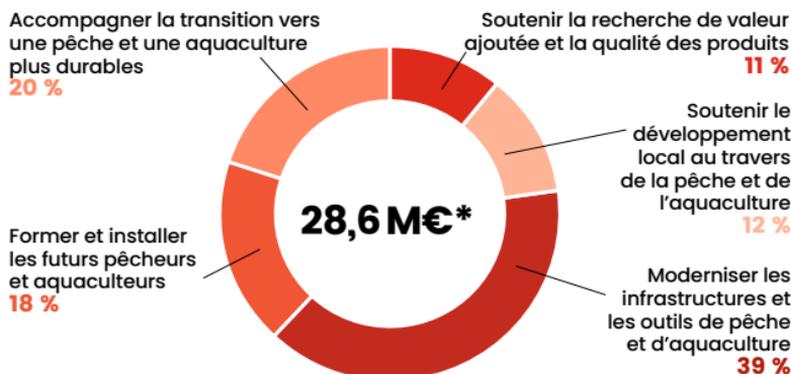
\* Montant annuel moyen géré par les Régions pour la période 2014-2020

\*\*Budget total hors Hauts-de-France, Mayotte et la Réunion

Source : Observatoire des politiques régionales.



## Répartition des budgets régionaux en faveur de la pêche, de l'aquaculture et autres ressources halieutiques en 2018



\* Budget total consacré à la pêche par les Régions et Collectivités suivantes : Bretagne, Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Dont  
8,8 M€  
(soit 31%)  
adossés au FEAMP**

NB : Soutenir le développement local au travers de la pêche et de l'aquaculture comprend la promotion de capital humain et de la fédération des acteurs de la pêche et de l'aquaculture (comité professionnels, GIP, etc.)

Source : Observatoire des politiques régionales.



L'aménagement du territoire et l'environnement sont des compétences majeures des Régions. En matière d'aménagement, elles interviennent dans de nombreux domaines comme le développement rural ou urbain, le foncier et la planification, les parcs naturels régionaux. Dans une lecture littérale des comptes des Régions, **l'environnement représente près de 800 millions d'euros par an**. Mais la transition écologique étant, par construction, très transversale, le montant global de leurs investissements est beaucoup plus important.

## Aménagement du territoire et environnement

en millions d'euros

	2011	2016	2021 (BP)
Dépenses de fonctionnement	473,5	405,7	437,7
* Dont aménagement des territoires	252,9	197,2	161,7
* Dont environnement	220,6	208,5	275,9
Dépenses d'investissement	1 601,4	1 431,1	1 884,5
* Dont aménagement des territoires	1 224,5	1 098,5	1 368,8
* Dont environnement	376,9	332,6	515,7

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

### EN 2021,

les Régions consacrent **plus de 2,3 Mds€** en faveur de l'aménagement durable de nos territoires.

#### PAR HABITANT

Soit **35 euros** par habitant

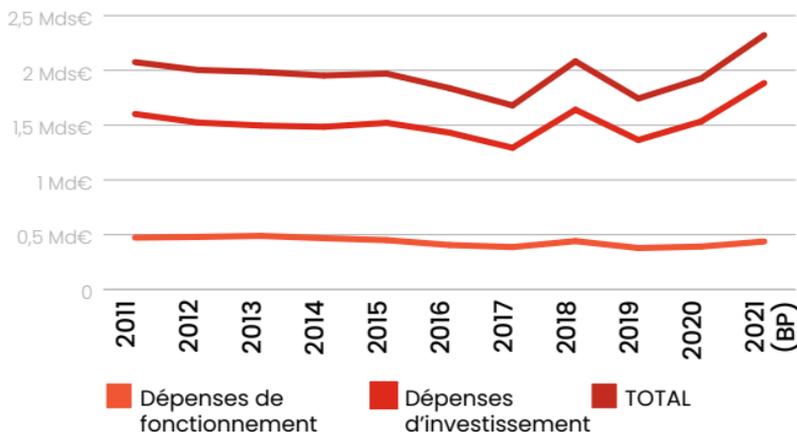


#### BUDGET

Soit **5,2 %** de leur budget

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.  
Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.  
Part du budget : uniquement calculés sur les dépenses totales.

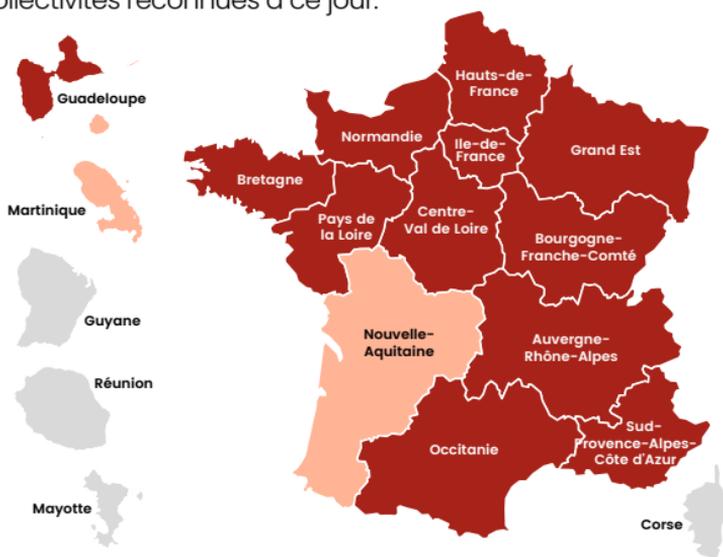
## Évolution du budget (en Mds€)



Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

## Des Régions mobilisatrices des collectivités pour la reconquête de la biodiversité

Initiative conjointe de Régions de France et du Ministère de la transition écologique et solidaire, le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités territoriales. Avec 12 Régions mobilisatrices en tant que cheffes de file biodiversité, ce sont déjà plus de 235 collectivités reconnues à ce jour.



- Régions ayant ouvert un programme **Territoires engagés pour la nature (TEN)**
- Régions où une ouverture est attendue **d'ici fin 2021**
- Régions où une ouverture est attendue **début 2022**

Source : Office française de la biodiversité (OFB).



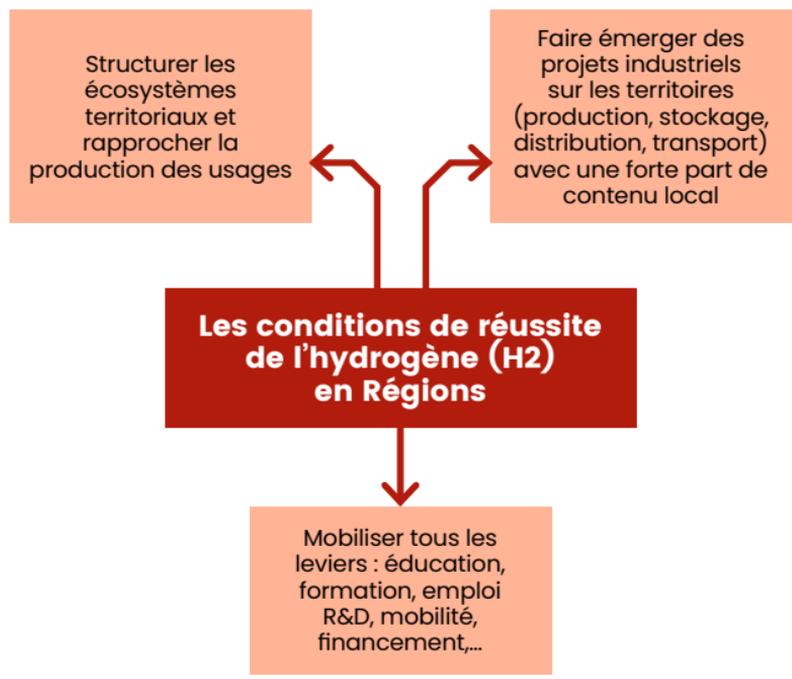


## Des Régions investies en faveur du développement de la filière hydrogène !

*L'hydrogène constitue une véritable **opportunité en faveur d'une économie décarbonnée** à un coût compétitif. Déployé massivement dans l'industrie comme dans les transports, il serait susceptible de **répondre aux grands enjeux environnementaux et économiques** auxquels nous faisons face, tout en offrant à la France les moyens d'assurer sa souveraineté énergétique et une certaine **indépendance technologique** dans une filière d'avenir.*

*Pour autant, à ce jour, **la filière hydrogène n'est pas compétitive** en raison d'un coût de développement et d'exploitation encore trop important.*

*C'est pourquoi, au même titre que la stratégie nationale hydrogène lancée par l'État en septembre 2020, les **Régions** qui s'étaient déjà pleinement emparées de cette question **ont renforcé leurs actions afin de structurer, au plus près du territoire, des écosystèmes propices au déploiement de cette filière** majeure tout en relevant le défi de sa décarbonation à coût compétitif.*





## Une stratégie d'amorçage accompagnée par les régions :

- Une **filière qualifiée d'excellence** dans certaines régions
- Un axe fort des stratégies industrielles pour la **relance régionale**
- Des feuilles de route et plans hydrogène régionaux avec plus de **500 millions d'euros d'investissements** annoncés dans les prochaines années
- Vers des **guichets régionaux d'accompagnement** des porteurs de projet
- Des investissements ou prises de participation aux **projets d'intérêt régional**
- Des **Régions maitres d'ouvrage**
- Une prise en compte des **enjeux liés aux réseaux de transport**, dans contexte régional, interrégional et transfrontalier

## Quelques exemples de nouveaux usages de l'H2 en régions



### Train à hydrogène



Émergence d'une demande pour des **cars hydrogène** pour les transports scolaires et interurbains de voyageurs



L'hydrogène pour les **usages maritimes** (navette) pour des Régions littorales ou autorités portuaires, sont autant d'exemple du rôle que peuvent jouer les Régions pour accompagner le développement de nouveaux usages H2.



Compétences partagées avec l'Etat et les autres collectivités territoriales, la culture et le sport sont néanmoins des priorités de l'action des Régions, ces dernières assumant de plus en plus un rôle moteur en la matière. C'est ainsi près de **1,3 milliard d'euros** qu'elles y consacrent en 2021.

## Culture, sport, loisirs

en millions d'euros

	2011	2016	2021 (BP)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	670,5	676,1	<b>785,0</b>
Dont culture (enseignement artistique+activités culturelles+patrimoine)	500,4	510,6	<b>555,3</b>
Dont sports	137,4	137,2	<b>148,2</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	452,2	322,3	<b>493,9</b>
Dont culture (enseignement artistique+activités culturelles+patrimoine)	257,4	185,6	<b>288,8</b>
Dont sports	171,4	103,2	<b>194,0</b>

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

### EN 2021,

les Régions consacrent **plus de 1,3 Mds€** en faveur des politiques culturelles et sportives.

#### PAR HABITANT

Soit **19 euros** par habitant



#### BUDGET

Soit **2,9 %** de leur budget

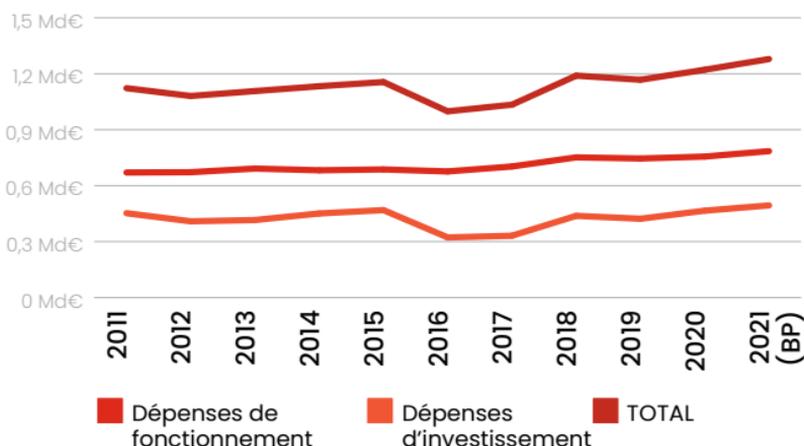
Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.

Part du budget : uniquement calculés sur les dépenses totales.



## Évolution du budget (en Mds €)



Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

## Le soutien au cinéma et l'audiovisuel toujours en progression

**+ 30%** Les projets soutenus financièrement  
entre 2016 et 2019 progressent en nombre.

La moyenne des  
soutiens est stable

aux alentours de  
**39 000 euros**  
par projet aidé

Source : Ciclic.

A cet égard, il est à noter que les Régions consacrent **plus de 10%** de leur budget « culture » au soutien des industries culturelles (cinéma, audiovisuel, livre, musiques enregistrées).



## Crise du COVID : Même fermés, les Frac sont restés « ouverts »

Durant toute la période de confinement, les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) ont conduit de nombreuses actions (commandes passées aux artistes, expositions en ligne, etc.).

Ils ont soutenu **plus de 160 artistes** sur l'ensemble des territoires français, en métropole et dans les Outre-mer.

Source : Régions de France.



## Crise du COVID : Un soutien sans faille au monde sportif et culturel

Dès le début de la crise sanitaire, les Régions se sont mobilisées en faveur du monde culturel et sportif.

Elles se sont notamment engagées, en identifiant les acteurs les plus fragiles du monde culturel et sportif :

- à maintenir les subventions aux associations ;
- à abonder les fonds spécifiques du ministère de la culture ;
- à mettre en place des fonds spéciaux régionaux d'urgence dédiés au monde associatif.

### Une politique sportive volontariste...



- **11 conférences régionales** du sport installées
- **17 CREPS** décentralisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016
- **316 M€** investis en 5 ans
- **1250 agents**
- **180 pôles** France hébergés
- **Plus de 3 000 sportifs** accueillis
- **Plus de 22 000 stagiaires** accueillis en formation pour **plus de 2,5 millions d'heures** stagiaires

Source : Régions de France.



Bien que partagée avec l'État et les autres collectivités, **la santé est une priorité pour les Régions.**

En 2020, alors que le pays ne disposait pas de stocks suffisants de masques, de tests ou de solutions hydroalcooliques, **les Régions ont pleinement pris part à l'effort national.**

De même, sous l'impulsion des Régions, de nombreuses **entreprises ont pu transformer temporairement leur chaîne de production** pour fabriquer des masques et solutions hydroalcooliques.

Par ailleurs, elles ont pris de nombreuses initiatives telles que la **gratuité des transports** pour les soignants ou pour se rendre dans les centres de vaccination, des aides aux entreprises pour développer des tests salivaires, etc.

En somme, **l'année 2020 a démontré le rôle essentiel et le poids des Régions** en matière de santé.

Pour preuve, en 10 ans, **leur budget santé a progressé de plus de plus de 212 % !**

## Santé

### et action sociale

en millions d'euros

	2011	2016	2021 (BP)
Dépenses de fonctionnement	49,6	286,8	380,5
Dépenses d'investissement	97,2	64,7	77,7

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.



### EN 2021,

les Régions consacrent **plus de 458 M€** en faveur de la santé et de l'action sociale.

#### PAR HABITANT

Soit **7 euros** par habitant

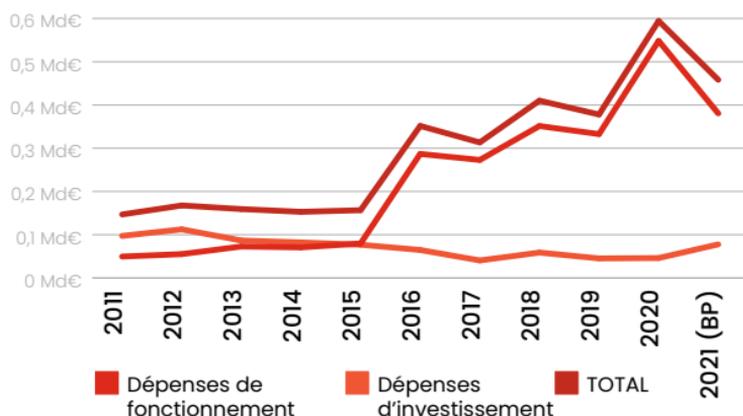


#### BUDGET

Soit **1 %** de leur budget

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.  
Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.  
Part du budget : uniquement calculés sur les dépenses totales.

### Évolution du budget (en Mds€)



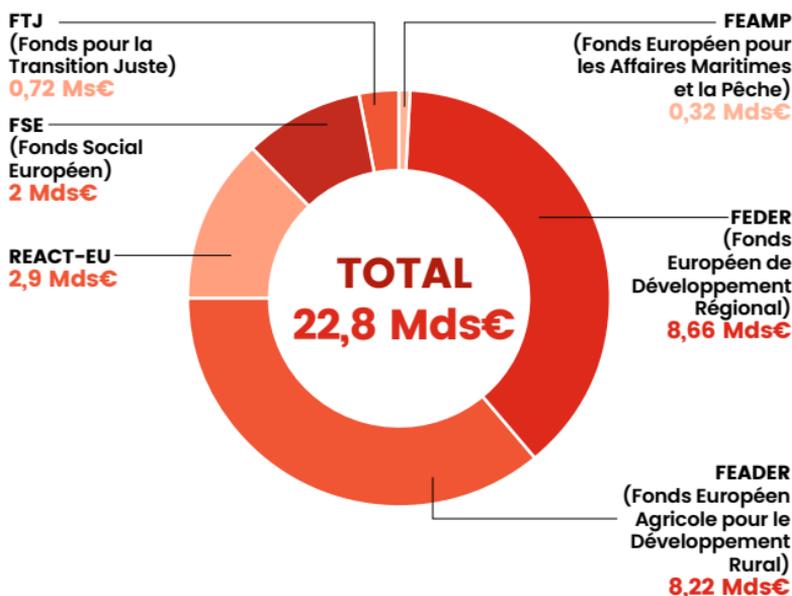
Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Sur la période **2014-2020**, les Régions ont géré près de **22 milliards d'euros de crédits européens**.

**D'ici 2027**, elles gèreront près de **23 milliards d'euros** en faveur de la politique de cohésion, au plan européen de relance et de la transition des filières agricoles, forestières et de la pêche.



**22,8 milliards d'euros pour soutenir la reprise économique, la cohésion sociale et territoriale durables et la transition des filières agricoles, forestières et de la pêche**



**Réagir à la crise : les crédits REACT-EU déjà disponibles**

REACT-EU est le **volet territorial du plan de relance européen**. Ses crédits sont intégrés aux programmes opérationnels FEDER-FSE 2014-2020, et sont déjà disponibles depuis la mi-2021. Dans le contexte de la crise sanitaire, les Régions les mobilisent pour soutenir les entreprises, l'emploi et le système de santé.



## Les crédits européens 2021-2027 en faveur de la politique de cohésion attendus début 2022

La négociation européenne de la politique de cohésion s'est achevée tardivement du fait de la crise sanitaire. Suite à la publication des textes réglementaires le 29 juin dernier, les négociations des programmes vont débiter à l'automne 2021. **Les crédits devraient être disponibles au début 2022.**

Dans ce cadre, aux côtés du FEDER et du FSE+, le Fonds pour la transition juste (FTJ) interviendra dans certains territoires les plus émetteurs de carbone pour **soutenir leur adaptation à la transition écologique.**

## Vers une nouvelle répartition des responsabilités entre l'État et les Régions pour le développement des filières agricoles, alimentaire de la forêt et de la pêche

Pour le Feader, les Régions restent autorités de gestion de l'ensemble des crédits du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC sur la période de transition 2021-2022 et bénéficient en outre d'un **renforcement des moyens à hauteur de 860 millions d'euros** issus du Plan de relance européen et **150 millions d'euros issus du Plan national France relance** sur cette période.

A compter de 2023, la répartition des responsabilités évolue entre l'Etat et les Régions : les Régions resteront autorités des mesures non-surfaciées du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC en faveur des **investissements agricoles et agroalimentaires, de l'installation des jeunes agriculteurs, du secteur forestier et du développement rural.**

Pour exercer ces responsabilités, elles bénéficieront des moyens actuellement déployés par l'Etat, ce qui est une première étape vers une plus grande décentralisation des politiques publiques portés par les Régions et les acteurs locaux dans ces domaines.



Les Outre-Mer font partie intégrante de Régions de France et se caractérisent par leur diversité statutaire :

- 2 Régions d'Outre-Mer : **Guadeloupe** et **La Réunion**
- 2 Collectivités uniques qui sont le résultat de la fusion de la Région et du Département : **Guyane** et **Martinique**
- le Département de **Mayotte** qui exerce les compétences d'une Région
- les Collectivités d'Outre-Mer (COM) de **Saint-Pierre et Miquelon** et de **Saint-Martin** qui ont rejoint Régions de France en 2018 en tant que membres associés.

Les budgets des Outre-Mer se caractérisent par une fiscalité spécifique. Celle-ci leur permet de financer des besoins en service public plus forts résultant notamment d'une démographie plus dynamique, d'une usure accentuée des équipements du fait du climat et d'un contexte socio-économique plus fragile.

Les collectivités de **Saint-Pierre et Miquelon** et de **Saint-Martin** disposent d'une autonomie fiscale.

## Une fiscalité spécifique qui répond à des besoins spécifiques (en M€)

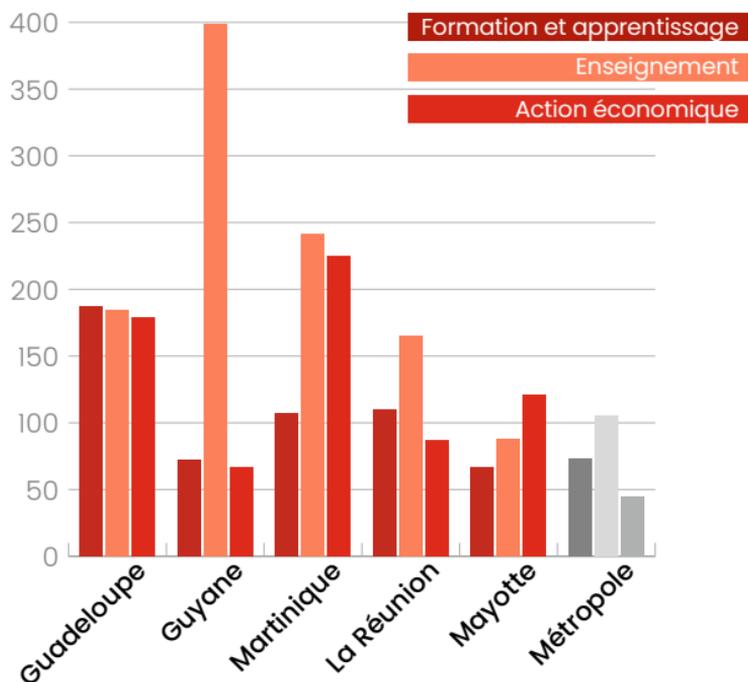
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte
TOTAL	119,9	104,2	194,7	241,6	56,5
Taxe sur les carburants	45,0	60,0	79,7	131,5	23,5
Octroi de mer et taxe additionnelle à l'octroi de mer	73,9	43,0	75,0	105,0	20,0
Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime	1,0	0,8	1,3	2,5	-
Droits de consommation sur les tabacs	-	-	37,0	-	-
Autre fiscalité	-	0,4	1,7	2,6	13,0
Part dans la fiscalité totale	63,0%	39,3%	30,4%	59,5%	39,2%

Sources : budgets primitifs des Régions en 2021.



## Un contexte socio-économique appelant une intervention plus forte

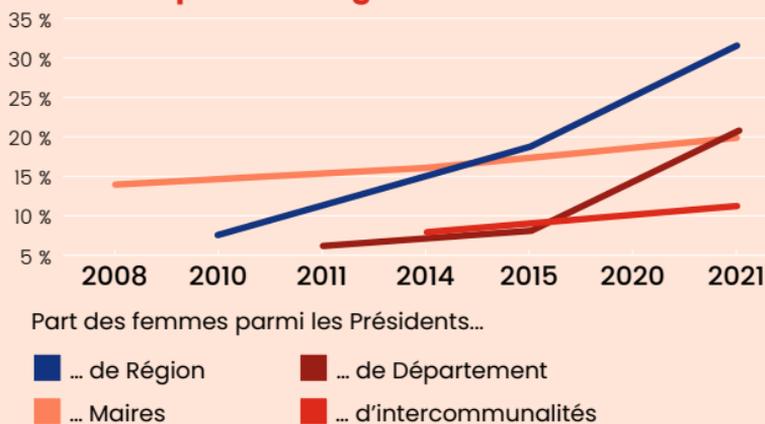
Budgets prévus en 2021 par les Régions et Collectivités d'Outre-mer à la formation, l'enseignement et l'action économique (en €/habitant)



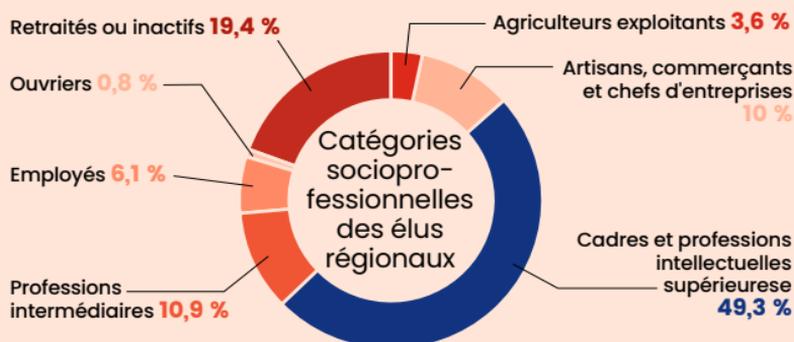
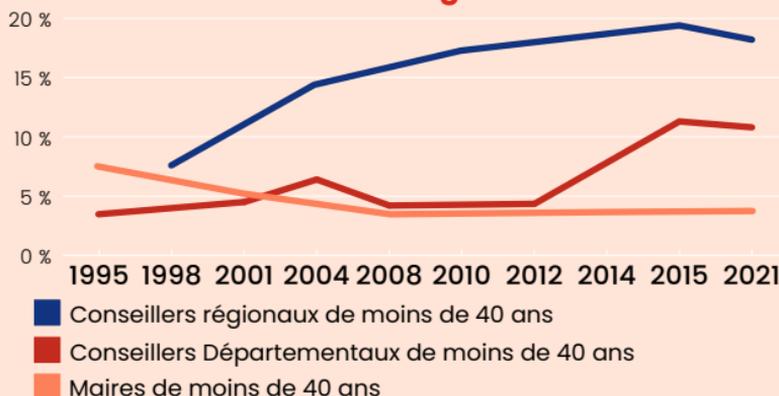
Sources : budgets primitifs des Régions en 2021.

## Portrait des nouveaux élus régionaux (juin 2021)

### Évolution de la parité à la tête des Collectivités territoriales : un temps d'avance pour les Régions !



### Proportion des élus locaux de moins de 40 ans : les Régions, plus représentatives des différentes classes d'âge !



Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et répertoire national des élus). Résultats au lendemain des dernières élections.



1 quai de Grenelle 75015 Paris

Tél.: 01 45 55 82 48

E-mail: [contact@regions-france.org](mailto:contact@regions-france.org)

[www.regions-france.org](http://www.regions-france.org)